

#STOPVIOLENCESSEXUELLES

Participer à la mobilisation en ligne

Samedi 2 juin, toute la journée, des actions auront lieu dans 50 lieux, partout en France, pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre les violences sexuelles.

➡ Pour participer aux actions prévues, [RDV sur la carte des événements](#) !

Que faire samedi 2 juin, à partir de 9h pour participer à la mobilisation #StopViolencesSexuelles ?

1. Affichez votre soutien en partageant le visuel de l'opération
2. Poster des messages sur les réseaux sociaux, durant toute la journée
3. Partagez les visuels de la campagne, durant toute la journée
4. Diffusez le quiz #StopViolencesSexuelles pour que les internautes mesurent leurs (mé)connaissances de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles
5. Envoyez des mails aux décideurs et décideuses publiques pour les inviter à se mobiliser contre les violences sexistes et sexuelles
6. Partagez un selfie de vous portant un papier #StopViolencesSexuelles.
7. Partagez une vidéo de vous expliquant pourquoi vous vous mobiliser contre les violences sexuelles

1. Affichez votre soutien en partageant le visuel de l'opération

Partagez ces deux visuels avec le message suivant :

Les violences sexistes et sexuelles doivent cesser. Je soutiens l'opération
#StopViolencesSexuelles !

Facebook - Pour retrouver le visuel sur Facebook, [cliquez ici](#) !

En France, 1 femme sur 2 a déjà subi des violences sexuelles.

**#STOP
VIOLENCES
SEXUELLES**

legroupef.fr

Twitter - Pour retrouver le visuel sur Twitter, [cliquez ici](#).

En France, 1 femme sur 2 a déjà subi des violences sexuelles.

**#STOPVIOLENCES
SEXUELLES**

legroupef.fr

2. Poster des messages sur les réseaux sociaux, durant toute la journée

Voici des messages types à relayer à partir de samedi 2 juin, à 9h !

➡ Vous voulez en finir avec les violences sexistes et sexuelles ? Nous aussi ! #StopViolencesSexuelles
👉 Rejoignez le Groupe F ! <http://legroupef.fr>

➡ En France, 1 femme sur 2 a été victime de harcèlement sexuel, d'agression ou de viol. Aujourd'hui, partout en France, @legroupe_f se mobilise contre les violences sexuelles. #StopViolencesSexuelles
<http://legroupef.fr>

➡ Connaissez-vous le nombre de femmes victimes de violences conjugales ? Faites le test !
#StopViolencesSexuelles <https://formdivers.typeform.com/to/QO4OTc>

➡ Monsieur le Président, le viol est un crime, par un délit. Signez la pétition lancée par Madeline Da Silva et Lyes Louffok pour demander le retrait de l'article 2 de la loi de Marlène Schiappa
#StopViolencesSexuelles <https://www.change.org/p/leviol-est-un-crime-reprenez-le-pouvoir>

3. Postez des visuels

Que dire à une femme victime de violence ? "Je te crois, tu n'y es pour rien, tu peux compter sur moi"
#StopViolencesSexuelles ➡ Vous aussi, rejoignez le Groupe F <http://legroupef.fr>

Que dire à une femme victime de violences ?

**"Je te crois. Tu n'y es pour rien, c'est lui
coupable. Tu peux compter sur moi"**

Respectez ses choix

**Donnez le numéro dédié à l'accueil des femmes
victimes 0800 05 95 95 ou 3919**

#StopViolencesSexuelles

legroupef.fr

Violences contre les femmes : osez poser la question ! #StopViolencesSexuelles

➡ Vous aussi, rejoignez le Groupe F <http://legroupef.fr>

Osez poser la question

"Est-ce que quelqu'un te fait du mal ?"

Dans 80% des cas, les femmes répondent à cette question.

Posez la question, c'est se montrer disponible en cas de problème !

#StopViolencesSexuelles

legroupef.fr

Quel numéro appeler en cas de violences sexistes ou sexuelles ? #StopViolencesSexuelles

→ Vous aussi, rejoignez Le Groupe F <http://legroupef.fr>

Quel numéro appeler en cas de violences ?



Viol femmes info 0 800 05 95 95

Violences femmes info 39 19

Enfance en danger 119

#StopViolencesSexuelles

legroupef.fr

L'ordonnance de protection permet de mettre en sécurité les femmes victimes de violences conjugales.

Utilisez-là ! →

<https://legroupef.fr/lordonnance-de-protection-un-outil-pour-protger-les-femmes-victimes-de-violences-conjugales/>

L'ORDONNANCE DE PROTECTION

Un dispositif efficace, et peu connu, pour protéger les victimes de violences conjugales.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une décision du juge aux affaires familiales qui prend plusieurs mesures permettant de protéger une femme en danger. Parmi ces mesures : le bénéfice du logement, l'éloignement du conjoint violent, la garde des enfants, ...

COMMENT L'OBTENIR ?

La victime doit faire la demande elle-même, directement auprès du juge aux affaires familiales. Il faut amener des éléments permettant d'attester le danger (certificats médicaux, témoignages, SMS, photos...). Des associations spécialisées peuvent accompagner les victimes dans leurs démarches (contactez le CIDFF près de chez vous)

FAUT-IL PORTER PLAINTÉ POUR L'OBTENIR ?

Non, ce n'est pas nécessaire. Si la victime ne souhaite pas porter plainte, elle a le droit de bénéficier d'une ordonnance de protection.

COMBIEN DE TEMPS DURE LA PROTECTION ?

L'ordonnance de protection est prise pour une durée de 6 mois. Elle est renouvelable.

legroupef.fr

4. Diffusez le quiz #StopViolencesSexuelles pour que les internautes mesurent leurs (mé)connaissances de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles

Ce quiz vise à montrer aux internautes à quel point ils minimisent les violences sexistes et sexuelles. A travers 6 questions rapides, le quiz donne les chiffres clés des violences sexistes et sexuelles. Et fait prendre conscience aux internautes qu'ils ont des femmes victimes de violence dans leur entourage proche.

➡ Pour partager le quiz, utilisez ce visuel, le lien du quiz (<https://formdivers.typeform.com/to/yz6geq>) et le hashtag #StopViolencesSexuelles



Voici un message type pour les réseaux sociaux :

Testez vos (mé)connaissances sur les violences sexuelles en répondant à 6 questions. Vous verrez, les résultats sont... surprenants ! #StopViolencesSexuelles <https://formdivers.typeform.com/to/yz6geq>

Vous pouvez également :

- RT le tweet du Groupe F annonçant le quiz : https://twitter.com/LeGroupe_F/status/1002805835309965312
- Partagez le post Facebook annonçant le quiz (samedi à 8h)

5. Envoyez des mails aux décideurs et décideuses publiques pour les inviter à se mobiliser contre les violences sexistes et sexuelles

Pensez à mettre les adresses en CCI. Ecrivez à 90 personnes maximum à la fois.

Vous pouvez mettre contact@legroupef.fr en copie !

Voici un mail type à utiliser pour envois :

https://docs.google.com/document/d/1by2ZiT3r4kNe7ZnaufMKc2FvT-zQOawCQUTV65yitYE/edit?usp=s_haring

Voici des fichiers de personnalités ou organisations publiques auxquelles vous pouvez écrire :

- Les député.e.s ([adresses mail ici](#))
- Les sénateurs et sénatrices ([adresses mail ici](#))

- Les membres du Conseil Economique Social et Environnemental
- Les membres des cabinets ministériels ([adresses mail ici](#))
- Les syndicats ([adresses mails ici](#))
- Les organisations patronales
- Les élu.e.s locaux
- Les conseils de l'ordre des médecins ([adresses mails ici](#))

6. Partagez un selfie de vous portant un papier #StopViolencesSexuelles.

Ecrivez avec un marqueur #StopViolencesSexuelles sur un papier, ou imprimez le papier type ([cliquez ici](#)).

Prenez vous en photo avec. Postez la photo sur les réseaux sociaux avec le hashtag #StopViolencesSexuelles.

> Sur Facebook, taggez [legroupef](#) dans la photo.

> Vous pouvez également envoyer votre photo à contact@legroupef.fr pour que nous la partagions via nos album Facebook.

7. Partagez une vidéo de vous expliquant pourquoi vous vous mobiliser contre les violences sexuelles

La vidéo peut être réalisée avec votre smartphone (positionnez le à l'horizontale)

Postez la sur les réseaux sociaux avec le hashtag #StopViolencesSexuelles